



L'égalité des chances du côté de l'Hexagone

La loi « pour l'égalité des chances » a été votée le 7 mars et promulguée le 2 avril 2006. Cette loi a pour objectif de mettre fin aux situations d'inégalités des chances et aux discriminations dont sont victimes les populations des quartiers difficiles, particulièrement les jeunes.

Elle poursuit cinq objectifs :

1. Favoriser l'emploi des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles ou connaissant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle
2. Renforcer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, à travers la création d'une agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances, chargée de mener des actions pour les habitants de ZUS et les publics en difficultés d'insertion sociale ou professionnelle
3. Aider les parents à exercer leur autorité parentale, en créant un contrat de responsabilité parentale assignant des objectifs aux parents
4. Renforcer les pouvoirs des maires face aux incivilités
5. Créer un service civil volontaire regroupant des missions d'accueil de jeunes âgés de 16 à 25 ans, dans un but d'intérêt général ou d'insertion professionnelle